

PROJET PÉDAGOGIQUE

Accueil Collectif de Mineurs
Communauté de Communes Bresse Revermont 71

Madame QUINTART Elodie
06.43.97.47.11
al-ccbr71@orange.fr



SOMMAIRE

I) Le contexte

1 - Statut et vocation de l'organisateur	1
2 - Objectifs de la Communauté de Communes	1
3 - La commission Enfance Jeunesse	1
4 - Le projet éducatif de territoire	2
5 - Diagnostic de territoire	2

II) La structure

1 - L'accueil périscolaire	3
2 - L'accueil extrascolaire	3
3 - Les ressources du centre	4

III) Les intentions pédagogiques

1 - Les objectifs généraux et opérationnels	4 - 7
2 - L'objectif de période été 2026	7

VI) Projet de fonctionnement

1 - Journée type	8 - 11
2 - Organisation des soins	
a - L'assistant sanitaire	11
b - Trousse et armoire de secours	12
c - Les médicaments	12
d - Les fiches sanitaires	12
e - Le plan canicule	13
f - Le registre de soins	15
3 - Les activités et sorties	
a - Les activités	15
b - Les sorties	15
4 - Les déplacements	
a - Les déplacements à pieds	16
b - Les déplacements en bus	16
c - Les déplacements en vélo	17
5 - Points négociables et points non négociables	
a - Points non négociables	18
b - Points négociables	18
c - Les réponses éducatives et la gestion de conflits	18
6 - Les taux d'encadrements	18
7 - L'équipe d'adulte	
a - Le directeur	20
b - Le sous directeur	20
c - Les animateurs	20
d - Les stagiaires BAFA	21
e - Les stagiaires BAFD	22
f - Points de législation	22
g - Le recrutement	22
h - Temps de réunion sur l'année	23
i - Planning de l'équipe	23
j - Rémunération	23
k - Points non négociables	24
l - Point négociables	24
8 - Communication avec les familles	24
9 - Volonté d'accueillir tous les enfants	25
a - Enfants en situation de handicaps	25
b - Enfants avec un régime alimentaire particulier	26
c - Les besoins des enfants de 3 à 6 ans	28
d - Les besoins des enfants de 6 à 11 ans	29

V) Evaluation

V) Evaluation	30
---------------------	----

Introduction

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de CCBR 71 est une structure qui répond à différents besoins du territoire. Sur les temps extrascolaires, il apparaît comme un service essentiel pour de nombreuses familles, constituant un moyen de garde adapté et sécurisé pour leurs enfants.

L'équipe d'animation met tout en œuvre, par son engagement et son implication, pour faire de l'accueil de loisirs un lieu reconnu et apprécié à la fois par les enfants et par leurs parents. Les enfants y trouvent un cadre garantissant leur sécurité affective, physique et morale, ainsi que des temps variés favorisant l'apprentissage de la vie quotidienne.

Les activités proposées, principalement ludiques, placent l'épanouissement individuel et collectif au cœur de nos intentions éducatives. Le jeu constitue ainsi un support privilégié pour favoriser la découverte, l'expression, la socialisation et le développement de l'enfant.

Le projet pédagogique de l'ALSH constitue une réflexion collective menée par l'équipe d'animation. Il permet de définir des objectifs pédagogiques communs ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Ce projet est construit et réinterrogé chaque année par l'équipe afin de s'adapter aux besoins des enfants, aux attentes des familles et aux réalités du territoire.

I) Le contexte

1 - Statut et vocation de l'organisateur :

L'organisateur de l'Accueil de Loisirs est une collectivité territoriale. La communauté de communes bresse revermont 71 (CCBR 71) implantée à Saint Germain Du Bois - 8 rue Pontpierre.

Cette communauté de communes regroupe 17 communes :

Les statuts de cette dernière précisent ses compétences :

- Aménagement de l'Espace
- Actions de développement et entretien de la voirie
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs et d'équipement scolaires
- Préfiguration et fonctionnement des pays
- Actions sociales

C'est dans cette dernière compétence que la Communauté de Communes a la gestion de l'Accueil de Loisir Sans Hébergement sur le territoire communautaire.

2 - Objectifs de la Communauté de Communes :

La communauté de communes a la volonté de répondre aux besoins des parents dans l'occupation du temps libre de leurs enfants durant les vacances scolaires mais également les mercredis.

L'inscription des enfants dans l'environnement social et leur apprentissage de la citoyenneté sont des enjeux fondamentaux dans notre société dont nous devons tenir compte.

Le développement de l'autonomie est également un point que souhaite développer la Communauté de Communes tout en leur garantissant une sécurité affective, morale et physique.

Les valeurs de notre accueil de loisirs sont de permettre à chacun le droit à la différence, à la parole et à la participation. Ainsi les enfants choisiront eux-mêmes leurs activités et pour les plus grands, prendront part à l'organisation de certains temps forts.

Enfin la collectivité souhaite, par différents moyens mis en œuvre, soutenir la parentalité et accompagner les familles dans l'épanouissement de leurs enfants.

3 - La commission Enfance Jeunesse

Une commission Enfance et Jeunesse regroupe des élus de différentes communes du territoire ainsi que le Président de la Communauté de Communes et les personnes responsables des services Enfance et Jeunesse dont la directrice de l'accueil de loisirs.

Les membres de cette commission se réunissent régulièrement afin d'échanger sur les besoins des familles et les services mis en place.

Elle a pour mission principale de prendre en compte l'étendue du territoire afin de répondre aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire communautaire.

L'organisation de l'Accueil de Loisirs est approuvée par les différents membres de cette commission avant chaque période d'ouverture.

4 - Le Projet Educatif De Territoire

Le PEDT reprend 3 grands objectifs pour l'accueil de loisirs: ouvrir, accueillir et impliquer.

- **Ouvrir :**
 - Ouvrir l'enfant sur notre territoire CCBR 71, territoire de proximité afin de l'utiliser et d'en être fière
 - Découvrir un territoire élargie hors CCBR 71
 - Ouvrir l'enfant aux autres
 - Ouvrir l'enfant à d'autre pratiques
- **Accueillir :**
 - Accueillir l'enfant en situation de handicap
 - Accueillir les familles
 - Accueillir tous les enfants en prenant compte de leur diversité
- **Impliquer :**
 - Impliquer les enfants
 - Impliquer les familles



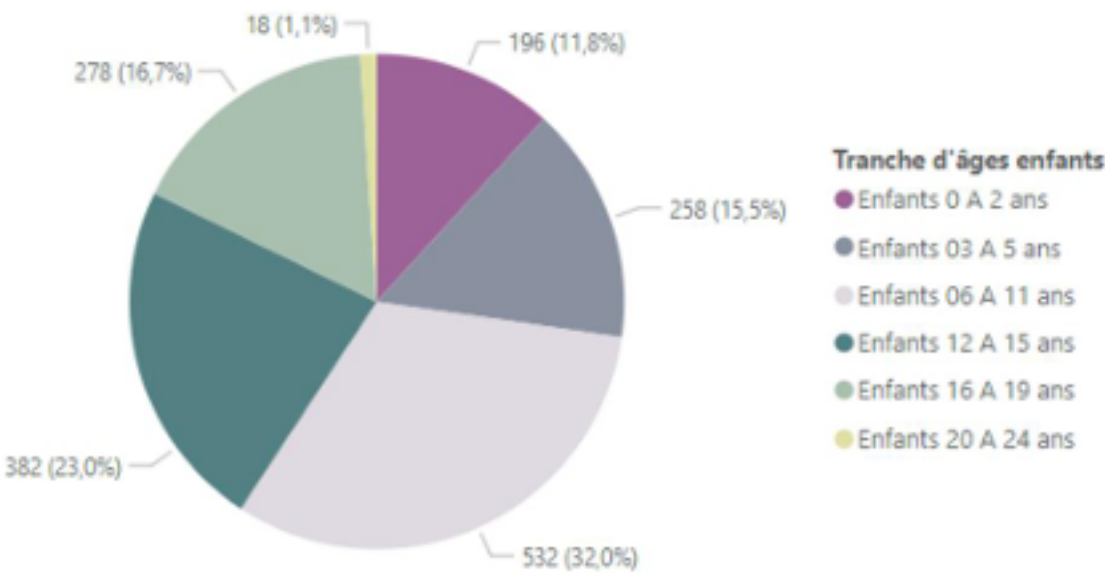
5 - Diagnostic de territoire :

La Communauté de Communes Bresse Revermont 71 a été créée par arrêté préfectoral le 22 Novembre 2014. A ce jour, l'Intercommunalité regroupe 17 Communes, dont Saint Germain Du Bois ou est implanté son siège social

Présentation du territoire selon les âges :

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	9 407	100,0	9 851	100,0	9 898	100,0
0 à 14 ans	1 601	17,0	1 638	16,6	1 568	15,8
15 à 29 ans	1 172	12,5	1 207	12,2	1 273	12,9
30 à 44 ans	1 782	18,9	1 775	18,0	1 573	15,9
45 à 59 ans	1 876	19,9	1 899	19,3	1 977	20,0
60 à 74 ans	1 754	18,6	1 945	19,7	2 110	21,3
75 ans ou plus	1 221	13,0	1 388	14,1	1 396	14,1

Répartition des enfants selon la tranche d'âge :



Effectifs scolaire année 2023-2024 :

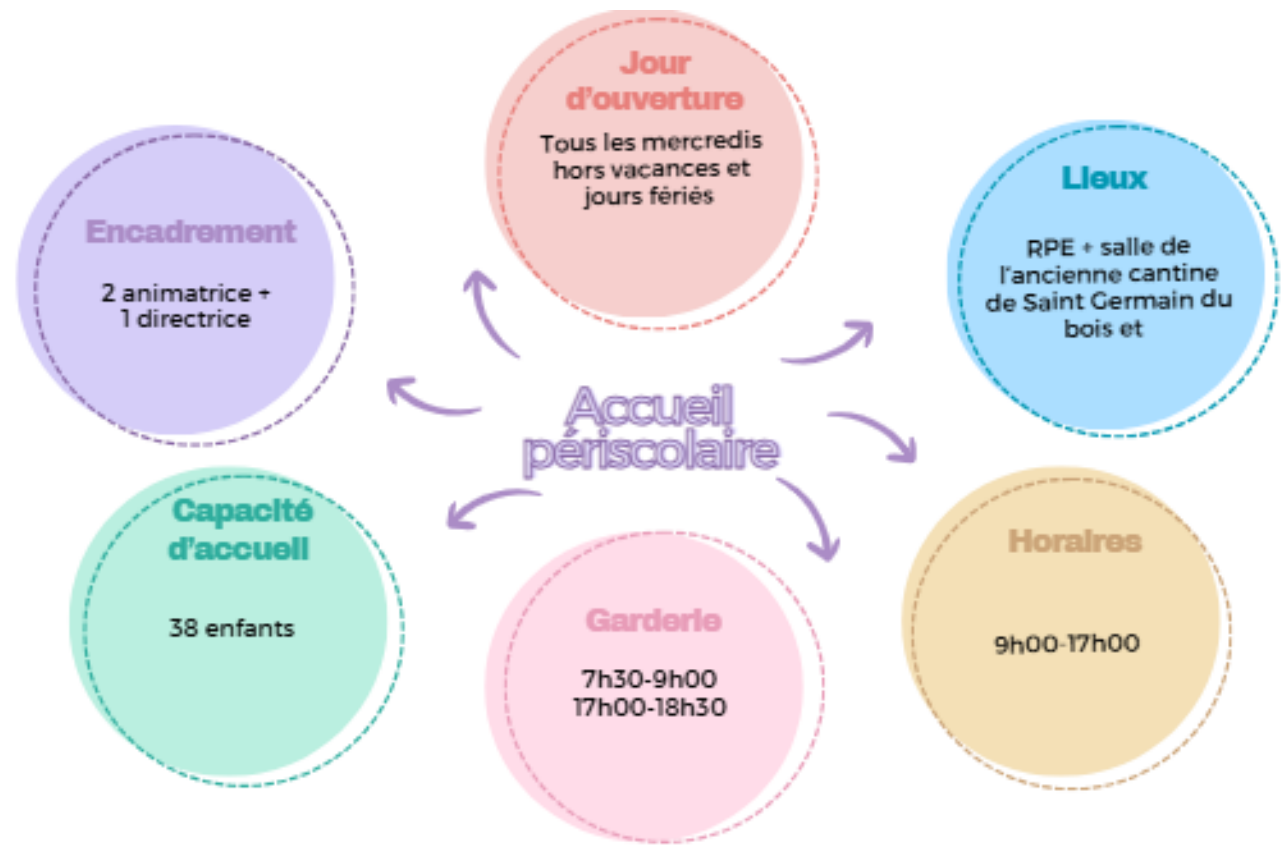
2023-2024	Maternelles	Primaires	TOTAL
RPI Bosjean/Sens/Le Tartre/Le Planois/Frangy	43	72	115
RPI Devrouze-Diconne	21	42	63
RPI Thurey	12	23	35
RPI Beaurepaire/Saillenard	48	69	117
Serley	22	24	46
Mervans	45	93	138
St Germain du Bois	53	117	170
Savigny en Rervermont	34	62	96
TOTAL	278	502	780

II) La structure

L'accueil de loisirs s'organise dans des locaux adaptés à l'accueil de mineurs et mis à disposition par les communes de la communauté de communes Bresse Revermont 71.

1 - Accueil périscolaire :

L'accueil de loisirs périscolaire se déroule tous les mercredis hors période de vacances et jours fériés. Ceci à lieu dans le Service Enfance Jeunesse pour le groupe des 3-5 ans et dans les locaux de l'ancienne cantine pour les enfants de 6-11 ans à Saint Germain du Bois.



Contrairement à l'accueil extrascolaire, il n'y a pas de ramassage de bus mis en place par la Communauté de Communes.

Les repas

Les repas sont préparés par le prestataire, Le Marvans et livrés en liaison chaude, prêts à être consommés, tous les mercredis. Les enfants prennent leur repas dans la salle principale d'activité.

2 - Accueil extrascolaire :

L'accueil de loisirs extrascolaire se déroule pendant les vacances scolaires, avec une ouverture de 11 à 12 semaines par an. Le centre est itinérant, et change de lieu à chaque période de vacances :

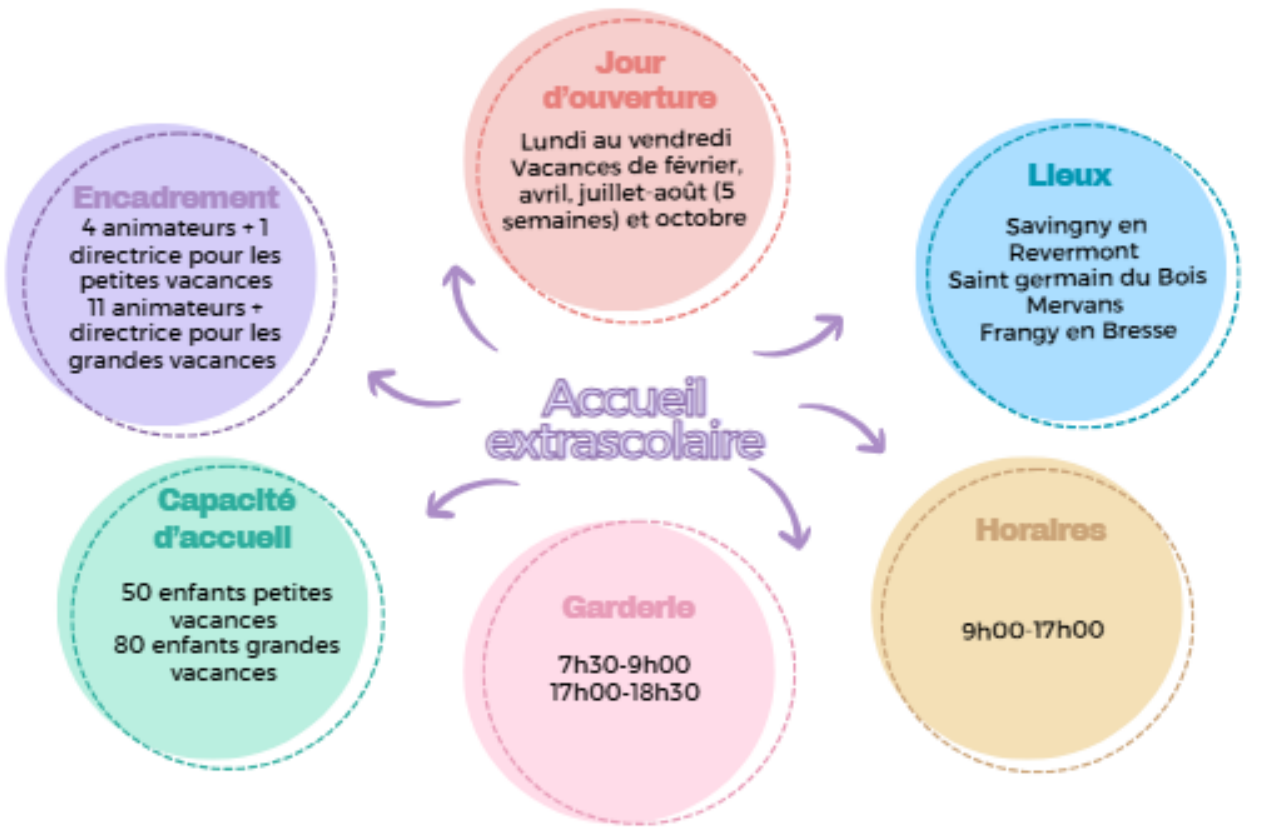
- Vacances d'hiver (2 semaines) : Frangy En Bresse
- Vacances de printemps (2 semaines) : Mervans
- Vacances d'été (5 semaines) : Saint Germain Du Bois
- Vacances d'automne (2 semaines) : Savigny En Revermont

Afin de pouvoir offrir un accueil à tous les enfants du territoire, la Communauté De Communes met en place un ramassage de bus dans l'ensemble des communes du territoire communautaire.

Le ramassage s'effectue avec l'aide d'un prestataire Taxi TRIBOLET, qui se rend dans les communes de Savigny En Revermont, Beaurepaire en Bresse, Saillenard, Frangy En Bresse, Sens Sur Seille et Saint Germain Du bois.

Les repas

Les repas sont préparés par le prestataire, Le Marvans et livrés en liaison chaude, prêts à être consommés. Les enfants prennent leurs repas dans la salle de restauration scolaire, dans un cadre favorisant l'autonomie, la convivialité et l'apprentissage des règles de vie collective.



3 - Les ressources du centre :

La communauté de communes met à disposition des moyens financiers indispensables au bon fonctionnement du centre. La directrice dispose d'une enveloppe budgétaire pour une prise en charge des prestataires d'activités, le ramassage de bus, la restauration et l'achat de matériels pédagogiques.

La communauté de communes assure d'autres charges comme les charges salariales, les investissements, les coûts des assurances .. En contrepartie, l'accueil de loisirs perçoit des subventions auprès des partenaires financiers et des prestations familiales. En effet, l'accueil de loisirs perçoit des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et le département de Saône-Et-Loire.

Les familles participent également au financement de l'accueil par le versement d'une contribution journalière correspondant à la présence de leur enfant au sein du centre.

Tarifs 2026 :

Pour 1 enfant :

	≤ 500	501 ≤ 600	601 ≤ 655	656 ≤ 720	721 ≤ 810	811 ≤ 1000	1001 ≤ 1400	≥ 1401
1 journée	7.00€	9.40€	10.90€	12.70€	14.90€	17.50€	19.00€	20.00€

Pour 2 enfants :

	≤ 500	501 ≤ 600	601 ≤ 655	656 ≤ 720	721 ≤ 810	811 ≤ 1000	1001 ≤ 1400	≥ 1401
1 journée	6.50€	8.90€	10.40€	12.20€	14.40€	17.00€	18.50€	19.50€

Pour 3 enfants :

	≤ 500	501 ≤ 600	601 ≤ 655	656 ≤ 720	721 ≤ 810	811 ≤ 1000	1001 ≤ 1400	≥ 1401
1 journée	6.00€	8.40€	9.90€	11.70€	13.90€	16.50€	18.00€	19.00€

III) Les intentions pédagogiques

Les intentions pédagogiques suivantes constituent les axes prioritaires qui guideront mon action en tant que directrice et orienteront l'ensemble des pratiques mises en œuvre au sein de la structure dans laquelle j'exerce.

- Favoriser le respect des personnes, du matériel et de l'environnement
- Développer l'entraide et les apprentissages des enfants
- Proposer un cadre d'activités varié, inclusif et participatif
- Garantir une écoute attentive des enfants et des familles
- Garantir l'inclusion ainsi que la sécurité physique, morale et affective des enfants

1 - Les objectifs généraux et opérationnels

- Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants, tout en favorisant le respect de chacun et du matériel, afin de valoriser le vivre ensemble.

Objectifs opérationnels	Moyens mis œuvres
Sensibiliser les enfants au respect d’eux-mêmes, des autres et du matériel	Mise en place de règles de vie collective construites avec les enfants, affichage dans les salles, rappel régulier par l’équipe
Encourager les enfants et l’équipe à participer aux temps de rangement	Organisation de temps de rangement collectifs, responsabilisation des enfants (petits rôles ou missions)
Garantir le respect des normes d’encadrement et de la réglementation	Vérification des taux d’encadrement, comptage régulier des enfants lors des déplacements et activités
Vérifier les lieux d’activités afin de prévenir les risques	Repérage des espaces avant les activités, adaptation des jeux selon l’environnement
Prévenir toute forme de violence, d’exclusion ou de harcèlement	Mise en place de temps d’échanges, médiation par les animateurs, sensibilisation au respect et à la tolérance
Favoriser le respect de chacun sans discrimination	Activités favorisant la coopération, discussions autour des différences et du vivre ensemble
Être à l’écoute des enfants et de leurs besoins	Temps d’échange, disponibilité des animateurs, observation des comportements
Mettre en place des protocoles en cas d’urgence ou d’accident	Trousse de secours accessible, connaissance des protocoles, remplissage systématique des fiches de soins

- Favoriser l'entraide et l'inclusion des enfants et des familles en mettant en place un cadre d'activités varié, participatif et stimulant, afin de développer au maximum ses compétences.

Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre
Favoriser la coopération et le travail en groupe	Mise en place de jeux collectifs, projets d'équipe, activités coopératives
Impliquer l'équipe et les enfants dans la création du planning d'activités	Organisation de réunions d'équipe, échanges d'idées, construction du programme Temps de discussion en début de centre, recueil des envies et adaptation du planning
Proposer des activités variées, adaptées et différentes	Diversification des activités (sportives, culturelles, artistiques), adaptation selon les âges et besoins
Favoriser la créativité et l'expression	Mise en place d'activités artistiques, d'expression libre, de projets créatifs
Associer les familles à certains temps de vie	Organisation de temps d'accueil ou d'activités avec la présence des parents
Instaurer une communication régulière avec les familles	Mettre en place des temps d'échange (accueil, départ) Utiliser des supports de communication (téléphone, message, email et page Facebook)

- Favoriser l'épanouissement de chaque enfant en prenant en compte ses besoins individuels, afin de lui permettre de se développer dans un environnement sécurisant, stimulant et adapté.

Objectifs opérationnels	Moyen mis en oeuvre
Prendre en compte les besoins individuels de chaque enfant	Échanger avec l'équipe et les famille sur les enfants Adapter les activités selon les capacités et envies
Favoriser l'expression et le bien-être des enfants	Mettre en place des temps de parole Être disponible et à l'écoute
Prendre compte les rythmes de vie de chaque enfant	Respect des différents temps de vie quotidienne (repas, sieste, temps calme, accueils, temps d'animation...)
Accompagner l'équipe dans la prise en compte des besoins des enfants	Sensibiliser l'équipe aux besoins des enfants Ajuster les pratiques pédagogiques en équipe
Mettre en place un accompagnement individualisé et des adaptations spécifique pour le bien-être des enfants en situation de handicap ou bénéficiant d'un PAI	Prendre connaissance des PAI et des besoins spécifiques de chaque enfant- Mettre en place des aménagements organisationnels (temps de repos, espace calme...) Sensibiliser et accompagner l'équipe aux besoins spécifiques

- Mettre en place des activités et sorties diversifiées permettant aux enfants de découvrir de nouveaux environnements et pratiques, afin de favoriser leur ouverture culturelle, leur curiosité et leur développement personnel.

Objectifs opérationnels	Moyens mis en oeuvre
Mettre en place des activités et sorties diversifiées permettant aux enfants de découvrir de nouvelles pratiques et de nouveaux environnements	Proposer des activités variées (sportives, culturelles, artistiques...) Organiser des sorties (nature, patrimoine, structures locales...) Faire intervenir des partenaires extérieurs locaux
Favoriser la curiosité et l'ouverture d'esprit des enfants	Encourager la découverte de nouvelles activités Sensibiliser à de nouveaux environnements et cultures
Permettre aux enfants de s'impliquer dans le choix des activités	Mettre en place des temps de discussion Recueillir les envies (boîte à idées, votes...) Adapter le planning en fonction des propositions
Accompagner l'équipe dans la diversification des propositions	Organiser des temps de préparation en équipe Encourager les animateurs à proposer de nouvelles idées Mettre à disposition des ressources pédagogiques
Adapter les activités aux capacités et besoins des enfants	Proposer des variantes selon les âges Adapter le matériel et les consignes Prendre en compte les besoins spécifiques

IV) Projet de fonctionnement

1 - Journée type

Horaires	Activités	Attitudes de l'animateur
7h30 - 9h00	→Garderie: L'accueil est effectué à partir de 7h30, l'animateur accueille les familles, pointe les enfants, répond aux questions des parents, prend en note toutes les remarques des parents, propose des activités aux enfants. →Passage au bus : Installation et sécurisation des enfants dans le bus, comptage et pointage des enfants. →Arrivée du bus au centre de loisirs : Chaque enfant descend du bus et dépose ses affaires à l'endroit prévu toujours accompagné d'un animateur Les enfants rejoignent avec les animateurs l'ensemble du groupe pour la "petite discussion du matin"	• Ponctuel • Souriant et reposé • a l'écoute des enfants et des parents • Propose des activités variés aux enfants • Contrôle et pointe les enfants • Compte les enfants régulièrement, avant le trajet d'aller dans le bus, une fois tous assis dans le bus, à la sortie du bus et à l'arrivée au centre • Rappel législatif : • Aucun enfant ne doit etre assis avant et devant les portes, ces places sont occupés par les animateurs • Aucuns déplacements ne doit avoir lieu dans le bus • Les enfants doivent être tous attachés avec vérification des animateurs avant le départ • si un enfant présente un mal de transport il devra être assis à l'avant du bus

Constat :

Le temps d'accueil est un moment essentiel de la journée. Il constitue une transition importante entre le milieu familial que l'enfant vient de quitter et le centre de loisirs. Ce temps charnière est un moment privilégié d'échange entre les familles et l'équipe d'animation.

La manière dont se déroule cette séparation influence directement le vécu de la journée de l'enfant. Il est donc primordial de mettre en place un accueil rassurant et bienveillant, afin de garantir sa sécurité affective.

Lors de son arrivée, en particulier les premiers jours, l'enfant découvre un nouvel environnement : des adultes référents, de nouvelles règles, de nouveaux camarades. Il est essentiel de l'accompagner dans la construction de repères, qu'ils soient temporels, spatiaux ou relationnels (espaces de jeux identifiés, coin calme, rituels d'accueil...).

Ce temps doit permettre à chaque enfant de s'intégrer progressivement au groupe, de choisir une activité librement et de prendre ses marques à son rythme.

Accueillir les enfants, c'est aussi accueillir leurs parents. Il est important que ces derniers trouvent leur place au sein du centre de loisirs, puissent échanger avec l'équipe et se sentir en confiance quant à la prise en charge de leur enfant.

Horaires	Activités	Attitude de l'animateur
9h30 - 11h45	→Activités : Les enfants sont tous réunis et les animateurs proposent plusieurs →activités pour la matinée : Activités diverses (manuelles et sportive), activités proposées par les enfants eux même au préalable lors de la "petite discussion du matin" →Répartition et compte des enfants dans les différents groupes →L'activité peut être interrompue pour permettre des jeux libres ou jouer à l'extérieur avant de la continuer (temps séchage peinture par exemple) →Un roulement entre les activités proposées peut avoir lieux si celles ci y permet et selon le choix des enfants →Temps de rangement de l'activité avec les enfants	• Réfléchir à une activité en fonction du projet des enfants, ou en fonction du projet des animateurs • Définir les objectifs, le contenu, le matériel, les locaux nécessaire • Avoir son activité prête dans la totalité le jour de celle ci • Evaluer son activité avec un retour des enfants et de l'équipe • Participer au temps de rangement avec les enfants

Constat :

Le jeu constitue l'activité principale de l'enfant. C'est en jouant qu'il découvre son environnement et développe sa capacité à agir sur celui-ci. Il ne s'agit pas simplement d'occuper les enfants, mais de proposer des temps d'activités porteurs de sens, favorisant la découverte, l'apprentissage et la construction de repères. Ces moments participent également au développement de l'autonomie et à la maîtrise progressive de leur environnement.

Les temps d'activités répondent à des besoins variés, qui évoluent au cours de la journée. Ainsi, les propositions faites lors de l'accueil, du matin ou de l'après-midi diffèrent, tant dans leur forme que dans leurs objectifs.

Chaque moment est donc pensé en fonction du rythme de l'enfant, en alternant des temps calmes et des temps plus dynamiques, afin de respecter ses besoins et favoriser son bien-être.

Horaires	Activités	Attitude de l'animateur
11h45 - 12h00	→ Temps calme →Faire retomber la "pression" avant le repas →Bilan de l'activité du matin →Temps de rangement des jeux utiliser →Passage aux toilettes + lavage des mains →Trajet jusqu'à la cantine →Installation à table	• Entamer la discussion avec les enfants • Etre à l'écoute des enfants • Participation et stimulation au rangement des jeux • Respecter les réglementations lors du trajet cantine

Constat :

Dans la continuité de la matinée, ce temps constitue un moment privilégié permettant aux enfants de s'exprimer librement sur leurs ressentis, leurs envies et leur vécu. Il représente également un outil d'observation et d'évaluation pour l'animateur, qui peut ainsi analyser le déroulement des activités proposées et ajuster ses pratiques pédagogiques si nécessaire.

Par ailleurs, le passage aux toilettes, suivi du lavage des mains, s'inscrit comme un temps éducatif à part entière. Il participe à l'acquisition des règles d'hygiène, au développement de l'autonomie et à la responsabilisation des enfants, tout en garantissant des conditions sanitaires adaptées avant la prise du repas.

Horaires	Activités	Attitude de l'animateur
12h00 - 13h00	→ Repas Les enfants s'installent comme ils le souhaitent Un animateur est responsable d'une ou deux tables S'il n'y a pas assez d'animateur par rapport au nombre de table, un enfant se porte volontaire pour être responsable de sa table, l'animateur lui expliquera donc son rôle Tous les plats sont apportés à l'assiette ou servi à table par les animateurs Les restes dans les assiettes entre les plats sont débarrassés par les animateur avant le service du plat suivant En fin de repas les tables sont débarrassées par les animateurs sur des chariots, avec l'aide des enfants qui ont pour mission de mettre tout en bout de table La sortie de la salle de réfectoire s'effectue de manière organisée et calme afin d'éviter les bousculades, lors du passage aux toilettes et du lavages des mains	• Aide auprès des enfants • Garantir la sécurité des enfants en s'assurant que les aliments sont adaptés à leur âge (morceaux coupés, absence d'éléments à risque tels que les os). • Etre à l'écoute de leur demande • Aide la conversation entre les enfants • Encourager les enfants à se tenir correctement à table, à utiliser ses couvert, à goûter les choses nouvelles sans les forcer à manger • Donner de l'autonomie aux enfants en leur permettant de remplir leurs corbeilles de pain, leur pot d'eau... • Comptage des enfants à l'arrivée et au départ des enfants

Constat :

Le temps du repas marque la fin de la première partie de la journée. Il constitue un moment calme, répondant aux besoins de récupération physique et physiologique des enfants.

Il est donc essentiel d'en faire un temps de partage et de convivialité, favorisant les échanges, le respect des autres et le bien-être de chacun.

Horaires	Activités	Attitudes de l'animateur
13h00 - 14h00	→ Temps calme → Les règles du temps calme sont expliquées à la fin de chaque repas. Une proposition de jeux possible de faire est donné également → Les enfants se répartissent eux même sur les activités qu'ils veulent faire → Les enfants sont en autonomie et organisent leur temps calme comme ils le veulent (changement de jeux) → La sieste → Un temps de sieste est proposés pour les enfants (3-6ans) qui le désirent ainsi que les enfants dont les parents le demande → Celle ci se déroule dans une salle approprié	• Les animateurs se relaient sur ce temps afin de prendre leur pause a ce moment là (30 minutes de présence, 30 minutes de pause) • Être actif pendant ce moment (discussion, coloriage jeux avec les enfants) • L'animateur doit être disponible pour orienter, écouter les enfants sur les activités proposés • Ce temps calme n'est pas un temps de repos pour les animateurs

Constat :

Chaque enfant possède un rythme qui lui est propre, influencé notamment par d'éventuels déficits de sommeil ou des réveils matinaux liés à des contraintes familiales.

Les besoins de repos et de sommeil sont essentiels au bon développement physiologique de l'enfant, notamment dans leur impact sur le système nerveux. Cependant, le jeune enfant n'est pas toujours en capacité d'identifier et d'évaluer son état de fatigue.

Il est donc primordial que l'animateur fasse preuve de vigilance en repérant les signes de lassitude tels que la surexcitation, la nervosité ou encore l'hypersensibilité, afin d'adapter son accompagnement et proposer des temps de repos appropriés.

Horaires	Activités	Attitudes de l'animateur
14h00 - 16h00	→ Activités → L'organisation est identiques aux activités du matin → Diversifier les activités (grands jeux) → Découverte du patrimoine et de son potentiel → Intervention des partenaires locaux (association du football, tennis, basketball, pompier...de la commune)	• Réfléchir à une activité en fonction du projet des enfants, ou en fonction du projet des animateurs • Définir les objectifs, le contenu, le matériel, les locaux nécessaire • Avoir son activité prête dans la totalité le jour de celle ci • Evaluer son activité avec un retour des enfants et de l'équipe • Se mettre en relation avec des partenaires locaux

Constat :

Le jeu constitue l'activité principale de l'enfant. C'est à travers celui-ci qu'il découvre son environnement, développe ses capacités motrices, cognitives et sociales, et apprend à interagir avec les autres.

Par ailleurs, la mise en place d'activités sportives locales permet aux enfants de découvrir différentes pratiques, d'identifier celles qu'ils apprécient et, le cas échéant, de s'y engager durablement au sein d'associations de proximité. Cela favorise leur ancrage dans le tissu local ainsi que le développement de leurs compétences et de leur bien-être.

Horaires	Activités	Attitudes de l'animateur
16h15 - 17h00	→ Goûter → Le goûter s'effectue par groupe d'activité ce qui permet aux animateurs de dresser un bilan de l'activité de l'après-midi → Un animateur va chercher avec l'aide des quelques enfants les éléments du goûter → Les animateurs distribuent le goûter aux enfants, puis débarrassent celui-ci avec l'aide des enfants. → Un animateur est en charge du rangement et de la vaisselle du goûter → Après ce goûter, les animateurs répartissent les enfants pour leur retours aux points d'accueil ou vers leur famille (bus ou garderie) → Chaque animateur doit s'assurer de la présence de tous les enfants dans son groupe	• L'animateur est à l'écoute des enfants • Comme pour le midi l'animateur est présent pour veiller à l'acquisition des bons gestes pendant le goûter ainsi qu'à l'hygiène pendant la prise de celui-ci • Chaque animateur veille et compte les enfants de son groupe afin qu'ils soient tous réparti au bon endroit pour leur retour • L'animateur veille à ce que les enfants récupèrent toutes leurs affaires personnelles pour limiter les oublis les échanges ou les disparitions afin de garder une bonne relation avec les parents

Constat :

Le temps du goûter constitue à la fois la clôture de la seconde période d'activités et un moment de transition vers la fin de la journée. Il s'agit d'un temps essentiel de récupération physique pour les enfants, mais également d'un espace favorisant les échanges, les discussions et la convivialité.

Ce moment peut aussi être utilisé comme un temps de concertation avec les enfants, notamment pour aborder l'organisation de la journée suivante et prendre en compte leurs envies ou propositions.

Par ailleurs, le goûter offre à l'équipe d'animation un temps d'échange professionnel permettant de faire un retour sur les activités de l'après-midi et d'établir un premier bilan de la journée.

Enfin, il constitue un moment privilégié pour recueillir les informations importantes à transmettre aux familles, en particulier lorsque les enfants changent de groupe en fin de journée, afin d'assurer une bonne coordination de l'organisation des départs et du retour à domicile.

Horaires	Activités	Attitudes des animateurs
17h00 - 18h30	→Bus →Les animateurs qui doivent prendre le bus réunissent les enfants, les conduisent au vestiaires pour récupérer toutes leurs affaires et se dirige vers le bus → Temps de garderie après celui ci identique au fonctionnement du matin → Garderie →Fonctionnement identique à celui du matin → Attention particulière à la communication avec les parents ; comment s'est passée la journée ? S'il a bien mangé, bien dormi, bien joué ? les bêtises éventuelles, rappel des affaires spécifiques pour le lendemain si nécessaires Fermeture du point d'accueil après le départ de tous les enfants (18h30)	• Répartition des animateurs pour la montée dans le bus : 1 animateur dans le bus (effectue le pointage des enfants) 1 animateur qui aide les enfants à monter dans le bus 1 animateur qui ferme le groupe • Même règles que le matins lors du trajet • Vigilance à la sortie du bus sur la présence des véhicules en circulation ou stationnement ainsi que sur les départs des enfants. • Les attitudes de l'animateur durant l'accueil du matin restent valables pour l'accueil du soir. La relation avec les parents est essentielle, le comportement, l'attitude et le vocabulaire doivent rester le plus correct possible.

Constat :

La garderie du soir représente un temps de transition entre la fin de la journée en accueil collectif et le retour à domicile. Ce moment doit offrir un cadre rassurant et apaisant, permettant aux enfants de se détendre après une journée d'activités souvent riche et stimulante.

C'est un temps plus informel, propice aux activités calmes, aux jeux libres et aux échanges, où le rythme de chacun est respecté. Il permet également aux enfants de terminer la journée en douceur, dans un environnement sécurisant.

Parallèlement, l'accueil des parents constitue un moment clé de la journée. Il favorise la transmission d'informations entre l'équipe d'animation et les familles, que ce soit sur le déroulement de la journée, le comportement de l'enfant ou des éléments particuliers à signaler. Ce temps d'échange contribue à instaurer une relation de confiance avec les familles et à valoriser le travail éducatif mené au sein de la structure.

Enfin, une attention particulière est portée à l'organisation des départs afin de garantir la sécurité des enfants et la fluidité des accueils, tout en assurant une disponibilité suffisante des animateurs pour répondre aux questions des parents.

2 - Organisation des soins

a) L'assistant sanitaire

L'assistant sanitaire à plusieurs rôles :



- Assurer le suivi sanitaire des enfants
- Connaître les particularités médicales et en informer l'équipe d'animation
- Prodiguer les soins, administrer les traitements médicaux et agir face aux urgences
- Responsable du matériel sanitaire et de l'infirmierie
- Constituer, renouveler et contrôler régulièrement le contenu des troussees et armoires de secours

Il doit toujours avoir à sa disposition un exemplaire des fiches sanitaires et de liaisons des participants. Cette fiche permet de recueillir les renseignements médicaux qui pourront être utiles pendant le centre. Par ailleurs les informations contenues sur ce documents sont évidemment confidentielles, et ne doivent pas être transmises à l'équipe d'animation qu'en cas de nécessité. Il appartient donc à la directrice, dans un souci de protéger la sécurité physique et morale des mineurs.

L'Assistant Sanitaire est la directrice, lors des petites vacances. Pour la période des vacances d'été, un animateur en plus de la directrice est désigné comme référent sanitaire en fonction de son expérience et de ses diplômes.

L'Assistant sanitaire doit savoir répondre à différentes compétences :

- Travailler en autonomie et autocontrôler son travail
- Réagir en temps réel aux aléas et aux dysfonctionnements
- Prendre en considération les besoins de l'enfant
- Transmettre son savoir-faire
- Adopter un comportement adapté à chaque situation

b) Trousse et armoire de secours

L'organisation des soins permet d'assurer le bien-être physique et moral des enfants. Elle participe également à l'apprentissage de l'autonomie, de l'hygiène et de la prévention des risques et de la santé.

Une trousse de secours est disponible dans les locaux du centre, les animateurs peuvent en avoir une sur eux également et doivent en avoir une lors des sorties.

Une vérification de contenu et des dates de péremption est effectuée avant chaque période de vacances et avant chaque sortie à l'extérieur par l'assistant sanitaire

Elle doit être composée de :

- | | |
|-------------------------------|----------------------------------|
| • Paires de gants jetables | • Ciseaux à bout ronds |
| • Gel hydroalcoolique | • Pince à épiler |
| • Sérum physiologique unidose | • Thermomètre |
| • Compresse stériles | • Couverture de survie |
| • Pansement hypoallergénique | • Serviette hygiénique |
| • Sparadraps hypoallergénique | • Crème solaire |
| • Pansement waterproofs | • Paquet de mouchoir |
| • Bandes extensibles | • Liste des numéros d'urgence |
| • Poche de froid instantané | • Carnet + stylo suivi sanitaire |



c) Les médicaments

Durant l'accueil de loisirs, tous les médicaments sont placés sous la responsabilité de l'assistant sanitaire, qui doit les conserver sous clef, à l'exception des traitements dont la nature impose qu'ils soient en permanence à la disposition de l'enfant.

Pour raison de sécurité les médicaments ne seront pas stockés dans l'armoire ni la trousse à pharmacie.

Si un enfant est sous traitement, lors de son arrivée au centre les parents ou les responsables légaux doivent transmettre les médicaments dans les boîtes d'origine notées au prénom de l'enfant et accompagnées impérativement de l'ordonnance d'un médecin.

d) Les fiches sanitaires

Lors des inscriptions, une fiche sanitaire doit être complétée par les parents ou responsables légaux.

Une feuille qui reprend les différents renseignements sur l'état de santé de l'enfant, ses éventuels problèmes de santé ou allergie ainsi que leur régime alimentaire.

Cette feuille est ensuite jointe à leur dossier et les informations importantes sont ensuite renseignées dans le cahier de suivi à la cantine et dans le centre.

C'est un document qui permet, à la demande des familles, d'autoriser la prise de médicaments au sein de l'ACM et de proposer tous les aménagements nécessaires à l'accueil de l'enfant.

Le PAI peut comporter un protocole d'urgence validé par un médecin. A la demande des familles, le médecin rédige une ordonnance pouvant prescrire :

- Un régime alimentaire
- Un traitement médicamenteux
- Un aménagement des loisirs
- Des soins

Des aménagements pédagogiques : Il peut arriver qu'un enfant ne puisse assister à toutes les activités en raison de problèmes de santé. Il est alors indispensable que la continuité soit assurée.

Le protocole d'urgence : Il est limité aux seuls cas où il peut exister un risque vital pour l'enfant. Il est rédigé par le médecin traitant. Il est adressé sous pli confidentiel au médecin de la PMI. S'il s'agit d'une pathologie à risque vital immédiat, ce protocole peut prévoir un traitement médicamenteux par seringue auto-injectable, dans l'attente de l'arrivée des secours d'urgence, qui doivent systématiquement être appelés dans cette situation.

La trousse d'urgence : Elle est un élément indispensable autant au sein du centre que dans les déplacements, activités, sorties. Il faut qu'elle soit pratique, ne contienne que l'indispensable, et soit revue régulièrement. Pour remplir efficacement son rôle, la trousse d'urgence répond à certains impératifs.

Elle doit :

- Être facilement identifiable (nom et photo de l'enfant apposée)
- Suivre l'enfant dans ses déplacements
- Être accessible à tout moment et chaque membre de l'équipe doit connaître l'endroit où elle est rangée.
- Comporter les médicaments indispensables et leur protocole d'administration
- Contenir le PAI (dont le protocole d'urgence, les numéros des services d'urgences (15), du médecin traitant et des parents)

e) Le plan canicule

La chaleur expose particulièrement les enfants au coup de chaleur et au risque de déshydratation rapide : ils sont plus sensibles à ces risques du fait de leur jeune âge (thermorégulation moins efficace, part d'eau dans leur poids corporel plus important que celui de l'adulte), par ailleurs, ils ne peuvent accéder sans aide extérieure à des apports hydriques adaptés.

Pendant une vague de chaleur :

Pour les enfants :

Se protéger : Diminuer les expositions prolongées au soleil : sport, promenades en plein air et limiter les dépenses physiques, veiller à ce que les enfants soient vêtus de façon adaptée (chapeau, casquette)

Se rafraîchir : Veiller à pouvoir emmener éventuellement un enfant dans un endroit frais, faire prendre régulièrement des brumes rafraîchissantes, ...

Boire et manger : Distribuer régulièrement de l'eau, adapter l'alimentation, ...

Les Signes d'Alertes :

- Les premiers signes du coup de chaleur associent :
- Une fièvre
- Une pâleur
- Une somnolence ou une agitation inhabituelle
- Une soif intense avec une perte de poids
- Perte de connaissance et vertiges

Il faut :

- Appeler le SAMU si besoin
- Mettre l'enfant dans une pièce fraîche
- Lui donner immédiatement et régulièrement à boire
- Faire baisser la fièvre par un chiffon humidifié
- Signes de gravité :
- Troubles de la conscience
- Refus ou impossibilité de boire
- Couleur anormale de la peau
- Fièvre supérieure à 40°C



PENDANT UNE VAGUE DE CHALEUR



Ensemble,
protégeons
les enfants !

L'équipe d'animation adopte les bons gestes au quotidien.



1. SE PROTÉGER

Diminuer les expositions prolongées au soleil : sport, promenades en plein air et limiter les dépenses physiques.

Veiller à ce que les enfants soient vêtus de façon adaptée : chapeau, casquette, vêtements légers, de couleur claire, en coton.



2. SE RAFRAÎCHIR

Veiller à pouvoir emmener éventuellement un enfant dans un endroit frais.

Faire prendre régulièrement des brumes rafraîchissantes, proposer des moments de repos à l'ombre, utiliser des serviettes humides, ventilateurs...



3. BOIRE ET MANGER

Distribuer régulièrement de l'eau tout au long de la journée.

Adapter l'alimentation : fruits et légumes frais, repas légers et équilibrés, éviter les aliments trop gras ou trop sucrés.



LES SIGNES D'ALERTE DU COUP DE CHALEUR



Les premiers signes du coup de chaleur associent :

- Une fièvre
- Une pâleur
- Une somnolence ou une agitation inhabituelle
- Une soif intense avec une perte de poids
- Perte de connaissance et vertiges



QUE FAIRE ?



15

Appeler le SAMU si besoin.



Mettre l'enfant dans une pièce fraîche ou à l'ombre.



Lui donner immédiatement et régulièrement à boire.



Faire baisser la fièvre par un chiffon humidifié.



SIGNES DE GRAVITÉ



Troubles de la conscience



Refus ou impossibilité de boire



Couleur anormale de la peau (pâleur extrême, peau rouge ou bleutée)



Fièvre supérieure à 40°C



RAPPEL IMPORTANT

Hydrater régulièrement les enfants, même s'ils n'ont pas soif. Observer, écouter et réagir rapidement.



EN CAS DE DOUTE,
DEMANDEZ CONSEIL
À UN PROFESSIONNEL
DE SANTÉ OU APPELEZ LE 15.

SAMU
15

Prévenir, s'adapter, protéger : les bons réflexes sauvent des vies !



f) Registre de soins

Le registre de soins sert à tracer tous les soins ou traitements administrés aux enfants pendant le centre. Ce document doit être rempli après chaque soins effectué aux enfants par l'assistant sanitaire.

Le registre doit contenir :

- Nom prénom de l'enfant
- Date et heure des soins
- Problème constaté (fièvre, blessure...)
- les soins réalisés
- les produits utilisés
- Nom, prénom et signature de la personne qui effectue les soins

3 - Activités et sorties

a) Les activités

Les activités proposées au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs ne constituent pas une finalité en elles-mêmes, mais un véritable support éducatif. Elles permettent aux enfants d'acquérir des compétences, de développer leurs connaissances, de découvrir de nouvelles pratiques, d'expérimenter et d'apprendre à vivre ensemble dans le respect de chacun.

L'objectif de l'équipe pédagogique n'est pas d'occuper les enfants, mais de leur offrir un cadre rassurant, sécurisant et bienveillant, favorisant leur épanouissement personnel et collectif. Les activités doivent être vécues comme des moments de plaisir, de découverte et de partage, et non comme une contrainte ou une obligation. Elles contribuent également à responsabiliser les enfants vis-à-vis de leurs camarades, des animateurs, du matériel et des locaux.

Afin de répondre au mieux aux besoins et aux rythmes de chacun, l'Accueil de Loisirs met en place des activités variées adaptées aux différentes tranches d'âge. Certaines animations sont organisées par groupes d'âges afin de respecter les capacités et le développement de chaque enfant, tandis que d'autres favorisent la mixité des âges pour encourager l'entraide, le partage d'expériences et la valorisation des compétences de chacun.

Durant chaque demi-journée, différentes catégories d'activités sont proposées :

- jeux sous diverses formes (jeux sportifs, jeux collectifs, grands jeux...) ;
- activités d'expression manuelle, artistique et plastique ;
- activités de découverte (sorties, visites, sensibilisations...) ;
- activités physiques et sportives ;
- ateliers cuisine ;
- temps libres et espaces de détente.

Les enfants restent acteurs de leurs loisirs en ayant la possibilité de choisir parmi les activités proposées par les animateurs. Cette démarche favorise leur autonomie et leur implication dans la vie de l'accueil.

Lorsqu'un enfant souhaite quitter une activité, cela peut être envisagé à condition qu'il participe au rangement du matériel utilisé et qu'il rejoigne calmement un espace prévu à cet effet (lecture, dessin, jeux calmes...). Toutefois, l'équipe pédagogique veille à sensibiliser les enfants à l'importance de s'investir dans une activité jusqu'à son terme afin de favoriser la persévérance et le respect du groupe. Néanmoins, contraindre un enfant à poursuivre une activité dans laquelle il ne trouve plus d'intérêt pourrait générer de la frustration et nuire à la dynamique collective ainsi qu'au climat serein recherché au sein de la structure.

b) Les sorties

Les sorties organisées dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs constituent un prolongement du projet pédagogique et participent pleinement au développement de l'enfant. Elles permettent aux enfants de découvrir de nouveaux environnements, de vivre des expériences collectives enrichissantes et de s'ouvrir au monde qui les entoure.

Les sorties ne sont pas uniquement des temps de loisirs ; elles représentent également des supports éducatifs favorisant la curiosité, l'autonomie, la socialisation et l'apprentissage du vivre ensemble. Elles permettent aux enfants d'expérimenter de nouvelles activités, de développer leur esprit de découverte et de renforcer les liens au sein du groupe.

L'équipe pédagogique veille à proposer des sorties variées, adaptées à l'âge, aux capacités et aux besoins des enfants accueillis, une fois par semaine.

Les sorties peuvent prendre différentes formes :

- sorties culturelles (musées, spectacles, expositions...) ;
- sorties sportives ;
- découvertes de l'environnement et de la nature ;
- visites pédagogiques ;
- activités de loisirs extérieurs ;
- rencontres et événements locaux.

Chaque sortie est préparée en amont afin de garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants. Les règles de vie, les consignes de sécurité ainsi que le déroulement de la journée sont expliqués aux enfants afin de les rendre acteurs de leur sortie et de favoriser leur responsabilisation.

Les sorties doivent rester des moments de plaisir, de découverte et de partage. Elles contribuent à créer des souvenirs collectifs, à renforcer la cohésion du groupe et à favoriser l'épanouissement de chaque enfant au sein de l'Accueil de Loisirs.

4 - Les déplacements :

Lorsqu'une chaussée dispose d'emplacements réservés aux piétons (trottoirs, accotements) il est obligatoire de les utiliser, quel que soit le côté où ils se trouvent, à droite ou à gauche. Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés, ou en l'absence de ceux-ci, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires suivantes : Les piétons isolés ou groupes de piétons marchant en file indienne (en colonne un par un) doivent circuler du côté gauche de la chaussée, face aux véhicules qu'ils peuvent ainsi voir venir.

Pour se rendre à la cantine le midi, le trajet se fera à pied avec la présence des animateurs. Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). En aucun cas, il ne devra être inférieur à **2 animateurs - 1 devant et 1 derrière** - et cela, même à faible effectif. Toute sortie doit au préalable faire l'objet d'un repérage d'itinéraire qui sera ensuite transmis au directeur de la structure. Il sera obligatoire de s'équiper d'accessoires de sécurité (brassards, gilets, etc.)

a) Les déplacements à pieds



b) Déplacement en bus

Lors d'un déplacement en bus, il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Le chauffeur n'est en aucun cas pris en compte dans ce taux d'encadrement.

- Établissement d'une liste nominative des passagers avec pointage des enfants avant la montée dans le bus, une fois assis et après la descente du bus.
- Un animateur est placé à proximité de chaque porte et issue de secours.
- Avant chaque trajet, les animateurs doivent impérativement rappeler les consignes de sécurité et veiller à ce que les enfants soient correctement assis (l'utilisation de strapontins est interdite) et portent leur ceinture de sécurité (si le car en est équipé).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAR / EN BUS DANS LE CADRE D'UN TRANSPORT DE MINEURS



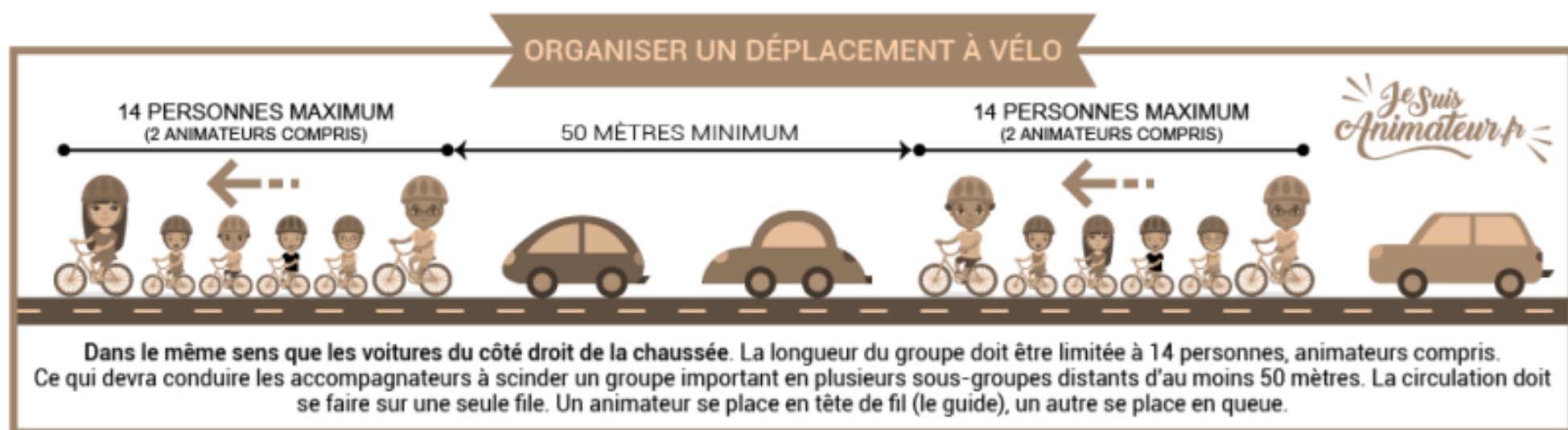
AFIN D'ASSURER UNE SURVEILLANCE CONTINUE DES PORTES DE L'AUTOCAR, IL EST CONSEILLÉ D'ATTRIBUER CES SIÈGES AUX ADULTES.



c) Déplacement en vélo

Lors d'un déplacement à vélo, il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). En aucun cas, il ne devra être inférieur à 2 animateurs - 1 devant et 1 derrière - et cela, même à faible effectif. Toute sortie doit au préalable faire l'objet d'un repérage d'itinéraire qui sera ensuite transmis au directeur de la structure.

L'itinéraire prévu doit tenir compte de l'âge, de la résistance et de l'endurance des participants. Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements réservés aux vélos (pistes cyclables, bandes cyclables, voies de bus ouvertes aux vélos), les cyclistes sont tenus de les utiliser (dans le sens de la circulation). Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés ou en l'absence de ceux-ci, les cyclistes peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires.



Un encadrement d'au moins deux animateurs sera prévu : un devant, en « chef de file », qui règle l'allure, indique les changements de direction, les ralentissements, les arrêts, les obstacles, ordonne la remise en file indienne lorsque le groupe va être croisé ou lorsque la visibilité l'impose un autre à l'arrière, en « serre-file », qui ordonne la remise en file indienne lorsque le groupe va être dépassé.

L'état du matériel doit être vérifié avant chaque sortie (notamment l'avertisseur sonore, l'état des roues et des freins).

Les vélos devront être équipés d'un avertisseur sonore, d'une plaque métallique de propriété et de dispositifs réfléchissants (une lumière jaune ou blanche à l'avant, un feu rouge à l'arrière).

Le port d'un gilet rétro réfléchissant de haute visibilité est obligatoire pour tout cycliste circulant hors agglomération par mauvaise visibilité, à fortiori de nuit. Le port d'un casque adapté est quant à lui obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. Lors du déplacement :

Les animateurs devront s'équiper d'une trousse de réparation (pompe, rustines) et d'accessoires de sécurité (brassards, gilets, etc.). Le code de la route doit être scrupuleusement respecté.

5 - Points négociables et points non négociables

Lors de leur première inscription à l'Accueil de Loisirs, les enfants ainsi que les parents doivent signer le règlement intérieur de l'accueil de loisirs. Il reprend le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs ainsi que les règles de vie. Les règles de vie représentent une « loi » de fonctionnement pour le groupe que chacun s'efforcera de respecter. C'est un « contrat » qui lie chacun des membres du groupe.

a) Points non négociables

Certaines règles, liées à la sécurité physique, affective et au cadre éducatif, sont impératives. Elles concernent notamment la protection des enfants, le respect des consignes de sécurité, les déplacements, l'hygiène ou encore les temps d'encadrement. Ces règles ne peuvent pas être remises en question car elles engagent la responsabilité de l'équipe pédagogique et assurent la sécurité de tous. Toutefois, elles sont systématiquement expliquées aux enfants afin qu'ils en comprennent le sens et puissent les respecter de manière consciente et constructive. L'équipe d'animation veille également à adapter leur mise en application au public accueilli, tout en maintenant un cadre sécurisant.

b) Points négociables

Les règles de vie qui touchent à la vie en collectivité, à l'organisation de la vie quotidienne et au respect de chacun sont à décider en groupe. L'essentiel de ces consignes est de permettre au groupe d'adopter une série de choix sur la façon dont il va vivre ensemble, communiquer, vivre la Loi, prendre en charge des tâches et gérer la vie du camp, etc. Les dispositions que prendra le groupe peuvent être plus ou moins vastes selon le public. Au niveau du camp par exemple : toilette, cuisine, animation, assemblées, sommeil, etc. Avant la mise en place des règles de vie avec les enfants et les jeunes, un temps de réflexion en équipe d'animation est indispensable. Cette préparation permet d'assurer une cohérence éducative et une posture commune de l'ensemble des encadrants.

L'équipe pédagogique est amenée à s'interroger sur plusieurs points :

- quelles sont les règles non négociables liées à la sécurité physique, morale et affective des mineurs ;
- quelles sont les règles pouvant être construites avec le groupe ;
- comment présenter et expliquer ces règles de manière adaptée au public accueilli ;
- quelles réponses éducatives apporter en cas de non-respect du cadre ;
- à quels moments effectuer des temps de bilan avec l'équipe et les participants.

Les règles de vie doivent être clairement expliquées afin de permettre aux enfants de les comprendre, de leur donner du sens et ainsi de favoriser leur appropriation.

c) Les réponses éducatives et la gestion des conflits

Le respect des règles implique également la mise en place de réponses éducatives adaptées en cas de comportement inapproprié, de conflit ou de non-respect du cadre collectif. Ces réponses peuvent être réfléchies avec le groupe lors de l'élaboration du contrat de vie collective afin que chacun connaisse les conséquences possibles de ses actes.

L'équipe pédagogique privilégie le dialogue, l'écoute et la réparation plutôt que les sanctions punitives. L'objectif est d'accompagner l'enfant dans la compréhension de ses actes et dans la recherche de solutions constructives. Ainsi, différentes démarches peuvent être favorisées :

- la discussion individuelle ou collective ;
- la médiation ;
- la réparation d'un acte ou d'un dommage ;
- un temps de retrait temporaire du groupe sous la vigilance d'un adulte.

Les sanctions humiliantes, disproportionnées ou dénuées de sens sont exclues du fonctionnement pédagogique. Toute réponse éducative doit être réfléchie, cohérente, proportionnée et porteuse de sens pour l'enfant, afin de favoriser son évolution, sa responsabilisation et le vivre-ensemble.

Le dialogue et l'explication restent les outils éducatifs privilégiés au sein de la structure.

6 - Les taux d'encadrement

Le taux d'encadrement est le rapport entre le nombre d'adultes accueillant et le nombre d'enfants accueillis. Il varie selon l'âge des enfants.

Autrement dit, il indique combien d'enfants peuvent être pris en charge par un adulte pour assurer au mieux leur sécurité et la qualité de l'animation.

TAUX D'ENCADREMENT

EN ACCUEIL DE LOISIRS

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

POUR LES ENFANTS DE - 6 ANS



1 animateur pour 8 enfants de 3 à 5 ans

1 animateur pour 12 enfants de 6 à 11 ans

POUR LES ENFANTS DE 6 ANS ET +



La baignade est une des activités les plus pratiquées en accueils collectifs de mineurs (ACM). Elle doit se dérouler dans une piscine ou zone de baignade aménagée et surveillée.

Bien qu'elle favorise l'épanouissement des enfants, la baignade est également une activité à risque au sein d'un environnement dans lequel les enfants n'ont pas toujours pleinement conscience du danger.

Pour cela le taux d'encadrement n'est pas le même :

TAUX D'ENCADREMENT DES BAIGNADES

EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

1 animateur pour 5 enfants de 3 à 5 ans.

Avec la présence obligatoire d'un animateur dans l'eau.

POUR LES ENFANTS DE - 6 ANS



UN ANIMATEUR **OBLIGATOIREMENT** PRÉSENT DANS L'EAU
POUR CINQ MINEURS

TAUX D'ENCADREMENT DES BAIGNADES

EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

POUR LES ENFANTS DE 6 ANS ET +



UN ANIMATEUR **DE PRÉFÉRENCE** PRÉSENT DANS L'EAU
POUR HUIT MINEURS

1 animateur pour 8 enfants de 6 à 11 ans.

Un animateur de préférence dans l'eau.

Cela peut être modifié selon le règlement des lieux de baignades.

Le travail en équipe implique une convergence des efforts et des travaux personnels pour la réalisation d'actions communes et d'un projet commun.

Se réunir autour de valeurs partagées, d'orientations collectives et d'objectifs au service d'une synergie et une cohérence d'action. La valeur de l'équipe n'est pas fonction de l'addition des capacités individuelles, mais de leurs combinaisons dans une complémentarité active. La situation d'être en groupe pose ainsi « le problème de l'humain » à savoir celui de l'expression de la sensibilité humaine et de ses difficultés relatives au degré de fragilité et de maturité de chacun face à autrui. Lorsqu'une cohésion suffisante existe, le groupe devient ainsi un lien de développement de la personne en ce sens qu'il peut permettre à chacun de mûrir.

a) Le directeur

Le directeur a pour objectif de garantir le bon fonctionnement de la structure ainsi que la sécurité physique, morale et affective des mineurs accueillis.

Il veille au respect de la réglementation en vigueur et assure la mise en œuvre du projet éducatif de l'organisateur à travers l'élaboration et le suivi du projet pédagogique.

Il coordonne l'ensemble de l'équipe d'animation, organise le fonctionnement quotidien de l'accueil et favorise une dynamique de travail cohérente et bienveillante.

Le directeur accompagne également les animateurs dans leurs pratiques, assure la communication avec les familles et les différents partenaires, et veille à créer un cadre sécurisant, éducatif et adapté aux besoins des enfants.

Par son rôle de coordination et de responsabilité, il garantit la cohérence des actions menées au sein de l'accueil et contribue au développement, à l'épanouissement et au bien-être des mineurs accueillis.

b) Le sous directeur

Le sous-directeur accompagne le directeur dans la gestion et le bon fonctionnement du centre.

Il participe à la mise en œuvre du projet pédagogique et veille, aux côtés de l'équipe de direction, à la sécurité physique, morale et affective des mineurs accueillis.

Il assure un rôle de relais entre le directeur et les animateurs en contribuant à la coordination de l'équipe, à l'organisation des activités et au suivi de la vie quotidienne de la structure.

Le sous-directeur peut également être amené à gérer certains aspects administratifs et organisationnels, tout en accompagnant les animateurs dans leurs pratiques et leurs besoins.

En l'absence du directeur, il est capable d'assurer la continuité du fonctionnement du centre et de prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'accueil.

c) Les animateurs

Les animateurs ont pour mission d'assurer l'encadrement et l'accompagnement des mineurs accueillis au sein du centre, dans un cadre sécurisant, bienveillant et adapté à leurs besoins.

Ils veillent à la sécurité physique, morale et affective des enfants tout en favorisant leur épanouissement, leur autonomie et leur socialisation.

Les animateurs mettent en place des activités variées, ludiques et éducatives en lien avec le projet pédagogique de la structure et participent activement à la vie quotidienne de l'accueil.

Ils encouragent la participation des enfants, valorisent leurs initiatives et veillent au respect du rythme et des besoins de chacun. Par leur posture éducative, leur écoute et leur capacité à travailler en équipe, les animateurs contribuent à instaurer un climat de confiance et de convivialité au sein du centre.

LE RÔLE DE L'ANIMATEUR

EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS



VIS À VIS DE L'ENFANT

ANTICIPER **DIALOGUER** DONNER L'EXEMPLE
SÉCURISER **ANIMER** VALORISER

CONNAISSANCES

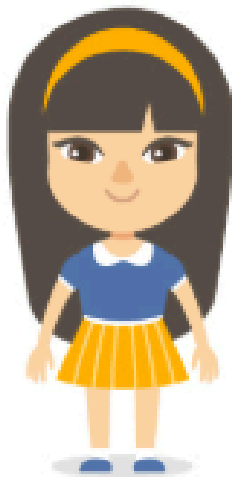
RÉGLEMENTATION **PUBLICS**
RESPONSABILITÉS **LÉGISLATION**
CONCEPTION DE PROJETS
ANALYSE ÉVALUATION

PÉDAGOGIE

ACTIVITÉS **JEUX** PROJETS **VEILLÉES** CHANTS

SAVOIR ÊTRE

RESPONSABLE **ATTENTIF.VE**
DYNAMIQUE COHÉRENT.E
PRÉVENANT.E **DISPONIBLE**
ORGANISÉ.E TOLÉRANT.E
À L'ÉCOUTE **PASSIONNÉ.E**
JOYEUX.SE INVENTIF.VE



TOUTS DROITS RÉSERVÉS ©



EN ÉQUIPE

PRENDRE DES INITIATIVES
COMMUNIQUER ÉCOUTER
TENIR COMPTE DE L'AUTRE
PARTAGER RELAYER
ÊTRE JUSTE **S'AFFIRMER**
S'INVESTIR S'ADAPTER

Je suis animateur, je dois :

- Connaître et appliquer la réglementation en vigueur
- Par son écoute active, il prend en compte les spécificités de chacun
- En donnant des références collectives et individuelles, il instaure un cadre relationnel qui favorise le respect mutuel et les progrès de l'enfant
- Respecter le rythme des enfants
- L'ensemble de son action est guidé par le souci de garantir la sécurité physique morale et affective de tous et d'établir des relations de qualité avec les enfants
- Donne des limites et définit un cadre dans lequel chacun évolue en sécurité
- Participer activement aux réunions de préparation
- Être force de proposition
- Faire preuve d'initiative
- Travailler en équipe
- Veiller à entretenir des relations cordiales avec les différents acteurs (Animateurs, Familles, Intervenants extérieurs, Agents,...)
- Préparer et mener des animations en cohérence avec le Projet Pédagogique
- Encadrer activement les différents temps d'activités et de vie quotidienne
- Favorise la création et la découverte, notamment par le jeu
- Suggère, suscite, valorise et propose des projets et accompagne pour les faire aboutir

d) Les stagiaires BAFA

Les stagiaires BAFA participent activement à la vie du centre, tout en étant en situation d'apprentissage et de formation.

Encadrés et accompagnés par l'équipe d'animation et de direction, ils contribuent à l'accueil, à l'encadrement et à l'animation des mineurs dans le respect du projet pédagogique et des règles de sécurité.

Ils prennent part à la préparation, à la mise en place et à l'évaluation des activités, tout en développant progressivement leurs compétences éducatives, relationnelles et organisationnelles.

Les stagiaires BAFA sont invités à adopter une posture professionnelle, à faire preuve d'initiative, d'écoute et de bienveillance, tout en s'inscrivant dans une dynamique de travail d'équipe.

Cette période de stage leur permet d'acquérir de l'expérience pratique et de construire leur identité d'animateur au sein du centre.

e) Les stagiaires BAFD

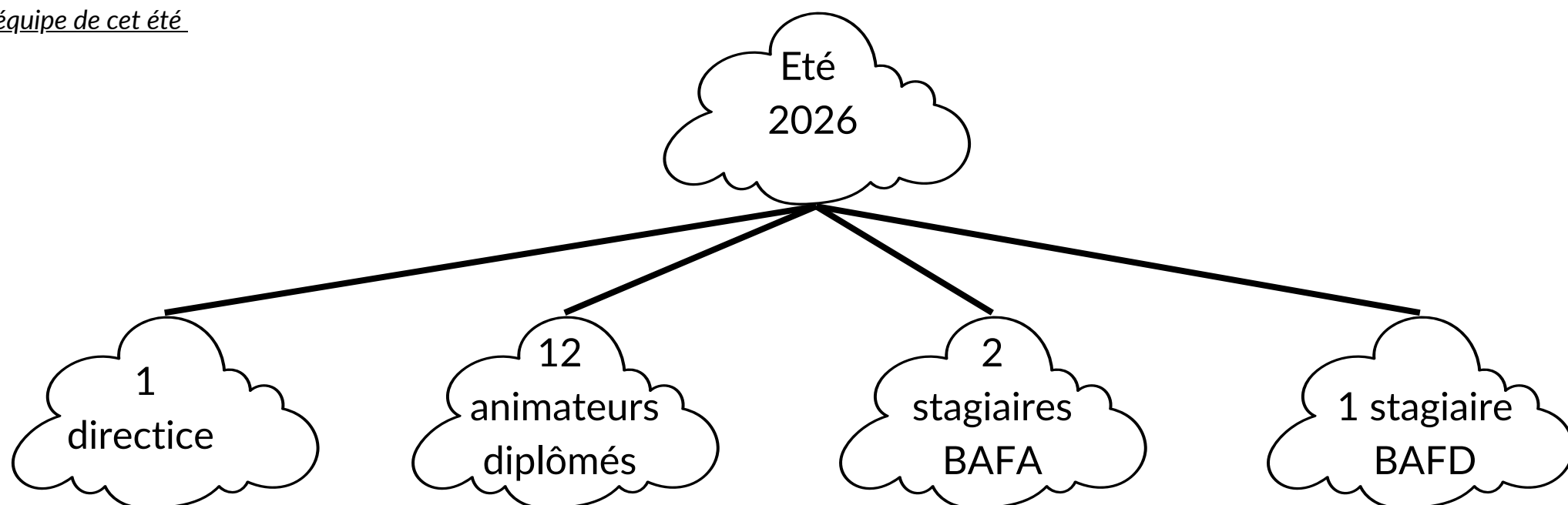
Les stagiaires BAFD participent à la gestion et à l'organisation du centre dans le cadre de leur formation à la direction.

Accompagnés par l'équipe de direction, ils prennent progressivement part aux différentes missions liées au fonctionnement de la structure, telles que la coordination de l'équipe d'animation, le suivi de la vie quotidienne, l'organisation des activités et la mise en œuvre du projet pédagogique.

Ils veillent, aux côtés du directeur, à la sécurité physique, morale et affective des mineurs accueillis et participent à la communication avec les familles et les différents partenaires.

Le stage pratique permet au stagiaire BAFD de développer ses compétences en gestion d'équipe, en organisation, en prise de décision et en responsabilité, tout en construisant progressivement sa posture de directeur au sein du centre.

L'équipe de cet été



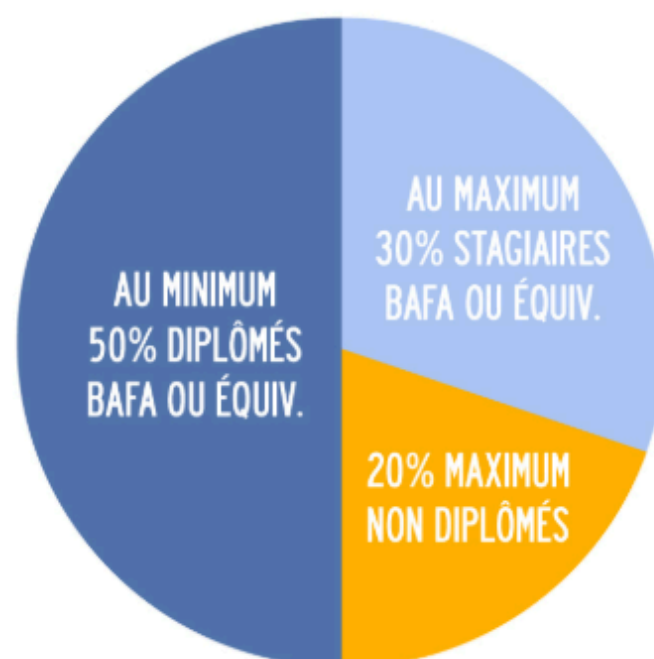
f) point de législation

- 50% au moins d'animateurs titulaires d'un des diplômes, titres ou certificats de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation en accueil de loisirs
- 30% au maximum de « stagiaires » - personnes qui effectuent un stage pratique dans le cadre de la préparation du BAFA ou de l'un des autres diplômes ou titres permettant d'exercer les fonctions d'animation.
- 20% au maximum d'animateurs « sans qualification ».

RÉPARTITION DIPLÔMÉS, STAGIAIRES ET NON DIPLÔMÉS EN ACCUEIL DE LOISIRS



TOUS DROITS RÉSERVÉS ©



g) Le recrutement

Le recrutement est réalisé par la directrice de l'Accueil de Loisirs, Elodie QUINTART, en concertation avec la directrice des services, Stéphanie CONRY, ainsi que les élus.

Le personnel est recruté par candidature spontanée, par connaissance ou par Pôle Emploi et la Mission Locale. L'équipe se renouvelle au fur et à mesure des années avec certains animateurs présents depuis le début.

La Communauté de Communes souhaite recruter des animateurs présents sur le territoire communautaire et propose de financer leur BAFA en retour d'un engagement de leur part pour venir travailler auprès d'elle à l'Accueil de Loisirs.

La directrice souhaite, pour son équipe d'animation, recruter des animateurs avec des profils différents. Une volonté de sa part afin d'obtenir une équipe complémentaire, ayant des compétences et des expériences variées.

Elle s'engage également à accueillir un stagiaire BAFA par période de vacances d'ouverture de l'Accueil ainsi que des stagiaires en direction adjointe.

h) Temps de réunion sur l'année

Une réunion de préparation est mise en place avant le début des vacances afin que l'équipe puisse prendre part au programme et que chaque animateur soit source de proposition d'animation.

Il y aura un deuxième temps de réunion le vendredi soir de la veille des vacances, afin de voir si tout est en place, voir les éventuelles difficultés rencontrées, ce qu'il reste à prévoir, et mettre en place l'accueil de loisirs pour que tout soit prêt à l'arrivée des enfants. Lors des temps de réunions tous les documents nécessaires sont remis à l'équipe d'animation : contrat de travail, planning, fiches sanitaires des enfants, registre de pointage...

i) Planning de l'équipe

Les animateurs peuvent avoir des horaires variés. Ils ont connaissance de leur planning pour la période de vacances lors de la réunion de préparation.

Lors de cette réunion, ils peuvent faire part de leurs contraintes personnelles et les plannings peuvent être adaptés en équipe.

Types d'horaires :

✓ 7h30-17h30

✓ 8h00-18h00

✓ 8h30-18h30

Les pauses :

Les animateurs pourront s'accorder des pauses, une le matin et une l'après-midi. Ils disposent de 30 minutes et doivent s'organiser avec les autres animateurs pour qu'il reste toujours une personne avec les enfants.

Un planning de pauses est établi dans le cas où l'équipe n'arrive pas à s'organiser.

Exemple : Planning de Pause après-midi

4 animateurs : A,B,C et D

Horaires	Sieste	Temps calme	Pause
13h00-13h30	A	B	C&D
13h30-14h00	C	D	A&B

Si les enfants rentrent plus tard de la cantine les pauses seront décalées mais le temps de pause sera toujours de 30 minutes.

En cas de sorties extérieures les temps de pause peuvent varier.

Chaque animateur peut demander à tout moment une pause lorsque celle-ci est possible. Dans le cas d'une pause « exceptionnelle » elle devra être demandé auprès de la directrice avant de partir.

j) Rémunération

La rémunération de l'animateur est fixé sur la base d'un forfait journalier de la manière suivante :

Temps de préparation et réunion :

Fonctions	Forfait journalier brut
Animateur non diplômé	35€
Animateur stagiaire	35€
Animateur diplômé	35€
Animateur mineur diplômé ou stagiaire	35€
Directeur adjoint	40€
Directeur	50€

Pour temps d'animation :

Fonctions	Forfait journalier brut
Animateur non diplômé	90€
Animateur stagiaire	95€
Animateur diplômé	100€
Animateur mineur diplômé ou stagiaire	70€
Directeur adjoint	110€
Directeur	120€

k) Point non négociable

Au sein du centre, certaines règles sont indispensables au bon fonctionnement de la structure ainsi qu'à la sécurité physique, morale et affective des mineurs accueillis.

Elles doivent être respectées par l'ensemble de l'équipe d'animation sans exception.

- Adopter une posture professionnelle
- Faire preuve de respect envers les enfants, les familles et les membres de l'équipe
- Respecter les règles de sécurité, les taux d'encadrement, les consignes données par la direction
- Ne pas faire preuve de violence, de propos discriminatoires, et de manque de respect
- Consommer de l'alcool ou de substances illicites pendant le temps de travail ou sur le lieu de travail sont strictement interdits.
- Avoir une tenue vestimentaire adaptée
- Limiter l'utilisation du téléphone pour des temps personnels
- Respecter la confidentialité concernant les informations relatives aux enfants et aux familles
- Être ponctuel
- Être impliqué dans la vie collective et la participation active aux réunions d'équipe

l) Points négociables

Certaines règles de fonctionnement peuvent être discutées et adaptées collectivement afin de favoriser la cohésion d'équipe, l'implication de chacun et un fonctionnement harmonieux de l'ACM.

- L'organisation de certaines tâches quotidiennes
- La répartition du matériel
- les méthodes d'animation
- Les thèmes d'activités
- l'aménagement des temps de préparation peuvent être réfléchis en équipe selon les besoins du groupe et les compétences de chacun.

Les animateurs sont encouragés à proposer des idées, à partager leurs initiatives et à participer activement aux décisions concernant la vie de la structure, dans le respect du cadre fixé par la direction et du projet pédagogique.

8 - Communication avec les familles

Notre travail s'appuie sur un partenariat avec les familles et avec les enfants. Nous rencontrons les parents lors de l'inscription. Il y a aussi des rencontres régulières avec les familles sous diverses formes :

- Appel Téléphonique
- Réunion d'information
- Organisation des moments festifs
- Accueil le matin et le soir

Une communication par message est également proposée aux parents afin de faciliter les échanges lorsqu'ils sont au travail. Des messages sont régulièrement envoyés pendant le centre afin de prévenir des affaires à prévoir en fonction des activités, des horaires pour les sorties, et autres informations...

Une page Facebook est mise en ligne afin de communiquer avec les parents : **Communauté de Communes Bresse Revermont 71**. Cette page permet de partager des photos des activités réalisées ainsi que les informations sur le développement de l'enfant, des idées d'activités, des conférences en lignes, des événements sur le territoire liés à l'Enfance et la Jeunesse.

A chaque période estivale, l'Accueil de Loisirs organise tout un après-midi avec début de soirée un événement familles avec des activités où les parents sont conviés afin de partager un moment tous ensemble. Ce moment permet de proposer aux familles de partager des activités avec leurs enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs. On propose également une projection des photos du centre. Pour cet été un spectacle de représentation de Hip hop est proposé aux familles afin de voir ce que les enfants ont mis en place pendant leur semaine d'initiation avec le groupe Atypik Crew.

Les familles ont également accès au site internet <https://www.ccbresserevermont71.fr> sur lequel est disponible les tarifs ainsi que le projet pédagogique de l'accueil.



a) Enfants en situation de handicap

Les loisirs représentent un temps de rupture avec le quotidien, permettant un changement de rythme, d'habitudes et de cadre de vie. Ils favorisent également les rencontres, l'ouverture aux autres et la découverte de nouveaux regards. Comme toute personne, une personne en situation de handicap doit pouvoir accéder pleinement aux loisirs, tout en bénéficiant d'un environnement adapté à ses besoins, sans pour autant être exclusivement dédié au handicap.

Afin de garantir une intégration réussie, tant sur le plan humain que matériel, une préparation en coopération avec différents partenaires est essentielle. Cette démarche peut associer la personne concernée, sa famille, une association spécialisée, des professionnels médico-sociaux ou encore le pôle ressources handicap.

En concertation avec la personne accueillie et à partir de ses besoins et attentes, les partenaires définissent ensemble les modalités d'accueil : le lieu, la durée du séjour ainsi que les activités proposées. Cette préparation permet d'anticiper les éventuelles difficultés et de favoriser un accueil adapté et inclusif.

L'intégration peut se faire de manière individuelle ou collective, avec ou sans accompagnement spécifique, selon les besoins de la personne et les ressources disponibles.

Les différents handicaps :

- L'enfant handicapé moteur
- L'enfant atteint d'une surdité ou d'une déficience auditive
- L'enfant aveugle ou déficient visuel
- L'enfant handicapé mental
- L'enfant polyhandicapé L'enfant autiste

L'accueil d'un enfant en situation de handicap :

Avant l'accueil :

Lors de l'inscription, afin de garantir un accueil adapté et de qualité, il est important que la famille puisse transmettre les informations nécessaires concernant l'enfant. Cela inclut notamment tout élément lié à sa santé ou à sa situation pouvant avoir un impact sur l'organisation de l'accueil : son niveau d'autonomie, les éventuels risques pour lui-même ou pour les autres, ainsi que les moyens de communication qu'il utilise au quotidien.

Il est également essentiel que la famille puisse rencontrer la direction de l'accueil afin d'échanger en amont, de créer un premier lien de confiance et de préparer au mieux l'intégration de l'enfant au sein de la structure.

Préparation de l'accueil :

La direction de l'accueil doit prendre connaissance des particularités liées à la situation de l'enfant afin de préparer un accompagnement adapté. Un échange régulier avec la famille doit être mis en place en amont de l'accueil afin de recueillir les informations essentielles au bien-être et à la sécurité de l'enfant.

Il est indispensable qu'un dossier soit constitué avec la participation de la famille, du médecin traitant et, si nécessaire, des professionnels assurant le suivi habituel de l'enfant. Ce dossier permet non seulement d'identifier les besoins spécifiques de l'enfant, mais aussi de valoriser ses capacités relationnelles, son niveau d'autonomie ainsi que ses centres d'intérêt. Il comprend notamment un certificat médical mentionnant les éventuelles contre-indications, restrictions ou précautions particulières à prendre en compte. Dans la mesure de ses capacités, l'enfant doit être associé à la démarche le concernant afin de favoriser sa participation et son implication dans son accueil.

La direction a également pour rôle d'informer l'équipe d'animation des besoins spécifiques de l'enfant et des éventuelles difficultés qu'il pourrait rencontrer au quotidien. Les informations transmises à l'équipe doivent rester strictement limitées à celles nécessaires au bon déroulement de l'accueil et à la sécurité de l'enfant. Par exemple, en cas d'allergie alimentaire, l'ensemble de l'équipe doit être sensibilisé aux risques encourus dès le début du séjour ou de l'accueil.

Enfin, toutes les personnes ayant accès aux informations contenues dans le dossier sont tenues au respect de la confidentialité.

Pendant l'accueil :

Dès le début de l'accueil, l'équipe d'animation doit être sensibilisée aux besoins spécifiques de l'enfant ainsi qu'aux procédures liées à sa vie quotidienne, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'un appareillage ou certaines habitudes de prise en charge. Les consignes nécessaires sont rappelées à l'ensemble de l'équipe afin de garantir un accompagnement cohérent et sécurisant.

L'équipe d'encadrement doit veiller au respect du rythme de vie de l'enfant et adapter, si nécessaire, les temps de la vie quotidienne ainsi que les activités proposées. Une attention particulière doit être portée au suivi des traitements médicaux et aux précautions spécifiques à mettre en œuvre. Les documents médicaux indispensables (ordonnance récente et nominative, fiche sanitaire, informations complémentaires) ainsi que les traitements identifiés doivent être remis à la direction de l'accueil et conservés dans des conditions adaptées. La direction veille quotidiennement à la bonne prise des traitements.

Lors des sorties ou activités extérieures, l'équipe doit s'assurer que l'enfant puisse avoir rapidement accès à son traitement lorsque cela est nécessaire, notamment dans le cadre d'une automédication (asthme, allergies sévères, etc.). Une vigilance particulière doit également être apportée aux risques liés au soleil ou à certains traitements photosensibilisants.

Concernant les repas, une attention rigoureuse doit être portée aux allergies alimentaires et aux régimes spécifiques. Les équipes de restauration ou les prestataires doivent être informés en amont afin de garantir la sécurité alimentaire de l'enfant.

Les conditions de participation à certaines activités sont définies en fonction des recommandations médicales et des capacités de l'enfant. L'équipe d'animation doit alors faire preuve d'une vigilance renforcée afin d'assurer son bien-être physique et émotionnel. Enfin, des consignes précises concernant la sécurité et l'évacuation des locaux doivent être données à l'ensemble de l'équipe, en tenant compte des différents types de handicap ou de déficiences. Dans la mesure du possible, les enfants à mobilité réduite seront hébergés à proximité d'une issue de secours adaptée afin de faciliter une évacuation rapide et sécurisée en cas d'urgence.

Après l'accueil :

À l'issue de l'accueil, la fiche sanitaire de liaison ainsi que l'ensemble des documents médicaux sont restitués à la famille par la direction de l'accueil de loisirs. Si nécessaire, ces documents peuvent être complétés par des informations ou observations relatives au suivi médical et au déroulement du séjour.

Un temps d'échange avec la famille peut également permettre de faire un retour sur l'accueil de l'enfant, son intégration, sa participation aux activités ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées. Ces remarques peuvent être utiles à la fois pour la famille et pour les professionnels accompagnant l'enfant tout au long de l'année, afin d'assurer une continuité et une cohérence dans son suivi.

b) Enfant avec un régime alimentaire particulier

Chaque enfant accueilli doit pouvoir bénéficier d'une alimentation respectant ses besoins spécifiques, qu'ils soient liés à des allergies, à des convictions religieuses ou à un régime particulier.

Il est donc essentiel que les familles informent la direction lors de l'inscription, notamment au moment du remplissage des fiches sanitaires, afin que les repas adaptés puissent être anticipés et commandés dans les meilleures conditions.



ACCUEILLIR UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP OU AVEC DES BESOINS SPÉCIFIQUES

Ensemble pour un accueil adapté, inclusif et bienveillant



Un accueil réussi repose sur l'écoute, la préparation, la coopération et le respect des besoins de chaque enfant.

1 DES LOISIRS POUR TOUS



Les loisirs sont une rupture avec le quotidien, un espace de rencontres et d'ouverture aux autres.

Chaque enfant, en tenant compte de ses besoins, doit pouvoir profiter pleinement des activités dans un environnement adapté mais non spécifique au handicap.

UNE PRÉPARATION EN COOPÉRATION

Pour une intégration réussie, une préparation en lien avec différents partenaires est essentielle :



L'enfant lui-même



Sa famille



Une association ou des professionnels spécialisés



Le pôle ressources handicap

Ensemble, et à partir des demandes de l'enfant : nous décidons du lieu, de la durée, des activités et anticipons les éventuels obstacles.



L'intégration peut être individuelle ou collective, avec ou sans accompagnement spécifique.

2 L'INSCRIPTION : UNE PREMIÈRE ÉTAPE ESSENTIELLE



Pour un meilleur accueil, la famille doit :

- Signaler tout problème de santé susceptible d'influer sur l'organisation de l'accueil, en précisant :
 - le niveau d'autonomie de l'enfant,
 - les aspects qui risquent une mise en danger de lui-même et des autres,
 - le système de communication de l'enfant avec autrui...
- Rencontrer la directrice de l'accueil pour faire connaissance et échanger.



3 CONNAÎTRE L'ENFANT POUR MIEUX L'ACCUEILLIR



La directrice s'informe des particularités de l'enfant et met en place un système d'échange avec les parents avant l'accueil.

Un dossier est constitué avec le médecin, la famille et, si besoin, les professionnels qui suivent l'enfant, avec l'aide du médecin traitant. Il permet de connaître :

- ses besoins spécifiques,
- ses capacités relationnelles et d'autonomie,
- ses centres d'intérêt.

Le dossier comprend notamment un certificat médical précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication.



L'enfant est impliqué dans la démarche le concernant, suivant ses capacités.



Les informations nécessaires sont transmises à l'équipe d'encadrement.

Les informations médicales partagées à l'équipe sont uniquement celles indispensables au bon fonctionnement de l'accueil (ex. : allergies alimentaires...).



La confidentialité des informations contenues dans le dossier doit être respectée par toutes les personnes qui en ont connaissance.

4 AU QUOTIDIEN : UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ ET SÉCURISÉ



Dès le début de l'accueil :

- L'équipe est sensibilisée aux procédures de la vie quotidienne (appareillage...) et aux consignes spécifiques.
- Le rythme de vie de l'enfant est respecté.
- Le traitement médical est suivi (directrice, animateur selon le cas) et les précautions nécessaires sont prises (ensemble de l'équipe).



TRAITEMENTS MÉDICAUX

- Ordonnance nominative, fiche sanitaire et médicaments identifiés sont remis à la directrice.
- Elle s'assure chaque jour de la prise des médicaments.
- Pour les sorties ou randonnées, l'enfant doit avoir son traitement d'automédication à portée de main (asthme, allergies...).



PRÉCAUTIONS

- Vigilance sur les dangers du soleil (médicaments photosensibilisants...).



ALIMENTATION

Le traiteur anticipe de façon rigoureuse les repas en cas d'allergie alimentaire ou de régime spécifique.



ACTIVITÉS

Les conditions de participation sont définies selon les recommandations médicales et pratiques. L'animateur est attentif au bien-être de l'enfant.



SÉCURITÉ

Des consignes précises sont données pour l'évacuation des locaux en fonction des différents types de déficiences. Dans la mesure du possible, les enfants à mobilité réduite sont hébergés à proximité d'une issue de secours adaptée.

5 UNE FIN D'ACCUEIL UTILE POUR TOUS



À la fin de l'accueil, la directrice remet à la famille :

- la fiche sanitaire de liaison,
- tous les documents sanitaires, complétés si besoin par des informations médicales.

Un retour sur le déroulement de l'accueil peut également être partagé (remarques, observations, réussites, difficultés...).



Ces éléments sont utiles pour la famille et pour l'équipe qui suit l'enfant le reste de l'année.

6 LES RÔLES DE CHACUN



LA FAMILLE

Communique les informations utiles, échange et collabore tout au long de l'accueil.



LA DIRECTRICE

Coordonne, informe, veille au suivi médical et au respect des besoins de l'enfant.



L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Accueille, accompagne, respecte le rythme de l'enfant et applique les consignes.



LES PARTENAIRES

Apportent leur expertise et soutiennent la démarche d'accueil inclusif.

7 NOS ENGAGEMENTS



Accueillir chaque enfant avec bienveillance et respect.



Favoriser l'inclusion et la participation de tous aux activités.



Garantir la sécurité physique et affective de chaque enfant.



Travailler en partenariat dans l'intérêt de l'enfant.



UN ACCUEIL INCLUSIF, C'EST UNE RICHESSE POUR TOUS !

Écouter, comprendre, s'adapter : ensemble, faisons de chaque accueil une expérience positive et épanouissante.



c) Les besoins des enfants de 3 à 6 ans :

	Besoin et intérêts	Attitudes de l'animateur	Activités possibles
Affectifs	- Rupture avec la famille difficile - Besoin de relations privilégiées et rassurantes - Cadre clair et net - Repères fixes, réguliers : temporels, géographiques, affectifs - Besoin d'habitudes - Sentiments : colères, jalousie, soucis,...	-Sécuriser, présence constante, vigilance, ne pas se prendre pour le papa ou la maman -Valoriser -Création d'un climat de sécurité affective, de confiance -Adulte : modèle, référent ; un repère stable -Organisation « rigide » -Ne pas accepter le chantage, les caprices, donner à chacun sa « clause » d'affectation en fonction de son individualité, de sa différence.	-Contact physique : besoin de câlins, de tendresse, de caresse, de bisous,... -Le doudou : objet symbolique, un rattachement à la maison, rassurant, sécurisant
Intellectuels	-Acquisition du langage -Ne sait pas lire -Découverte du monde, les « pourquoi » -Curiosité croissante, questions nombreuses sur tous les sujets -Construire déconstruire -Plaisir immédiat -A 4 Ans : compte jusqu'à 5-10 -A 5 Ans : compte jusqu'à 20	-Lui parler normalement -Lui donner de vraies réponses « un enfant qui pose la question est capable d'entendre la réponses » (Dolto) -Stimulation, encouragement -Ne pas faire sa place, faire avec -Respecter et valoriser les réalisations -Coins adaptés	-Ritualiser les journées -Patouillage, barbouillage -Privilégier le laisser-faire, le laisser jouer, ateliers tournants, ateliers libres -Papiers déchirés, modelage, peinture avec les doigts, les pieds -Jouer avec les matières -Découverte avec les travaux manuels -Jeux autour des 5 Sens
Sociaux	-Egocentrisme : « moi je », envie de sociabilisation -Besoin d'être seul par moment -Grand sens de la propriété -Premiers contacts avec la vie de groupe -Dépendance vis-à-vis des autres, l'adulte surtout	-Encouragement, confiance, sécurisation, accompagner l'enfant dans ses activités tout en le laissant faire -Expliquer les choses -Valoriser les jeux de l'enfant et ses actions -Prendre au sérieux ses histoires et les écouter	-Pas d'esprit collectif, peu d'esprit de compétition -Besoin d'un coin personnel aménagé -Coin de chacun personnalisé, réservé à soi -Agir seul, jouer seul
Physiques	-Prendre conscience de toutes les possibilités de son corps -Difficulté de maîtriser, contrôler ses mouvements -Non dissociation gauche-droite -Vite fatigué -Découverte de leur corps -Énurésie fréquente	-Donner des limites physiques, l'enfant ne ressent pas la fatigue, le besoin de dormir -Patience, nombreuses répétitions -Faire attention : peu pudique	-Motricité : courir, sauter, nager -Sensorielles, éveil des sens : éducation au goût, au toucher -Activités pas plus de 20 min -Manipulation d'outils et de matériaux divers transformables (terre, sable, boue,...)
Psychologiques	-Apprentissage de l'autonomie, faire comme les grands -Imiter pour se construire -Très grand besoin d'imaginaire : fabulation, récits, histoires -Besoin de jouer seul à certains moments	-Encouragement, confiance, sécurisation, accompagner l'enfant dans ses activités tout en le laissant faire -Expliquer les choses -valoriser les jeux de l'enfant et ses actions -Prendre au sérieux ses histoires et les écouter	-Se servir seul, se laver seul, s'habiller seul -Transformer le quotidien, le rendre ludique -Contes, histoire, se déguiser, jouer à faire semblant

d) Les besoins des enfants de 6 à 11 ans

	Besoins et intérêts	Attitude de l'animateur	Activités possibles
Affectifs	- La personnalité s'affirme -Besoin de sécurité morale et matérielle, besoin de dédramatiser pour se rassurer -Besoin d'affection -Vie d'équipe, besoin de copains -Capacité de coopération et de discussions	-Instaurer un climat de sécurité affective mais discrétion, pas de démonstration -Règles de plus en plus précises -Ecouter mais aussi dédramatiser -Être vigilant sur la bande de copains, enfant à l'écart	-Activités d'expression
Intellectuels	-Explorer, manipuler, coordonner -Rêver, mémoriser -Perfectionner ses acquisitions -Recherche de savoir -Indépendant pendant le jeu -Découverte du monde	-Donner des vraies réponses fiables -Valoriser les réalisations -Écouter, guider, apporter des précisions -Éveiller leur curiosité -Susciter de l'intérêt	-Jeu de construction -Instruments de musique -Jeu de logique -Thématique autour des sciences, aventure, technologie, évasion
Sociaux	-Importance grandissante du groupe -Faire pour les autres, aider -Sens des responsabilités -Intérêts pour l'environnement -Distinction filles/garçon -Les parents ne sont plus les seules références	-Attitudes de respect du matériel et des autres -Donner des vraies responsabilités -Besoins de cadre et de règles	-Jeux collectifs et jeux sportifs -Collections -Les cabanes -Jeux faisant appel au réel
Physiques	-Maîtrise du corps et de l'esprit -Besoin de se dépenser -Se fatigue vite mais récupère vite -Bon appétit et besoin de dormir	-Favoriser l'activité physique -Jouer le rôle de l'arbitre -Veiller au rythme de chacun -Gérer la fatigue physique	-Activités permettant à l'enfant d'exploiter ses capacités physiques -Jeux de performances
Psychologiques	-Découverte de l'autre -Prévalence de la tendresse sur le désir sexuel -Obéissance -Stade de la personnalité polyvalente (Wallon) -Ne croit plus en toute puissance parentale, se détache de ses parents -Essaie de braver l'interdit parental	-Respecter les références de l'enfant -Valoriser et accompagner -Susciter l'intérêt de l'enfant	-Histoire -Les livres, BD -Activités thématiques -Jeu d'expression

V) Evaluation

Des temps de bilan sont régulièrement organisés avec les enfants sous forme d'échanges oraux afin de recueillir leurs ressentis sur le déroulement des journées, leurs appréciations des activités proposées ainsi que leurs suggestions d'amélioration pour les journées suivantes.

Chaque semaine, l'équipe d'animation se réunit afin d'effectuer un bilan collectif sur le déroulement des activités, l'organisation et la dynamique du groupe. En fin de centre, une réunion de bilan est également menée avec les enfants afin de leur permettre d'exprimer leurs ressentis sur leur semaine au sein de l'ACM.

Les animateurs réalisent également une évaluation de leur expérience en mettant en avant :

- les points positifs du centre ;
- les difficultés rencontrées ;
- les axes d'amélioration possibles ;
- leur place et leur implication au sein de l'équipe ;
- leurs attentes envers la direction pour les prochains centres.

L'évaluation du projet repose aussi sur l'observation des enfants au quotidien, ainsi que sur l'écoute et la prise en compte de leurs remarques, besoins et suggestions.

Enfin, un bilan écrit de fin de centre est rédigé par la directrice à destination de la Commission Enfance Jeunesse.

Celui-ci reprend différents éléments :

- l'organisation générale ;
- les effectifs selon les âges, les semaines et les lieux de résidence ;
- l'équipe d'animation et les heures effectuées ;
- les activités et sorties réalisées ;
- les interventions extérieures ;
- les relations avec les familles ;
- les points positifs et les difficultés rencontrées ;
- le bilan financier.